Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 16

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

amélioré par M. Paul Jaray [1] — ancien ingénieur en chef des Etablissements Zeppelin — qui s'exprime en ces termes :

» La nouvelle voiture avec laquelle Sir Malcolm Campbell a battu le record mondial de vitesse correspond exactement, dans son principe, aux directives que j'ai émises, en 1922 déjà, pour la construction de voitures de course « ouvertes ». En effet, la figure 1 nous montre un demi-solide aérodynamique, à face inférieure plane, à peu près parallèle à la chaussée, englobant le châssis et les roues, se terminant, à l'arrière, par un bord horizontal et présentant, au voisinage de son point le plus haut, une échancrure livrant passage au conducteur et dessinée de façon que le courant d'air glisse par-dessus sa tête.

» Il n'en reste pas moins que cette voiture-record de Sir Campbell, dans sa forme actuelle, est loin d'être parfaite, au point de vue aérodynamique. Aussi, les performances qu'elle a accomplies sont-elles — en grande partie pour cette raison — bien inférieures à ce qu'on attendait. Une des principales fautes manifestées par la carrosserie de cette voiture est que les faces latérales présentent, en haut et en bas, des bords relativement aigus. Or, une conformation véritablement « aérodynamique » implique un arrondissement soigné de ces bords, avec transition aussi douce que possible vers les surfaces dorsale et ventrale (voir la figure 2). Toutefois, il ne faut pas oublier que cette conformation trouve une certaine justification dans le fait que les roues sont découvertes en haut et latéralement. Cette disposition s'opposant à un écoulement « tridimensionnel » de l'air sans formation de tourbillons, le long de l'ensemble de la voiture, l'arrondissement des bords n'a pas grande importance si les roues ne sont pas recouvertes par la carrosserie. Or, la figure 2 enseigne que rien n'est plus facile que d'inclure les roues dans la carrosserie et d'arrondir largement les bords. Cette observation est tout aussi valable pour les roues avant car la voiture de Sir Campbell étant destinée surtout à la marche en ligne droite, le braquage des roues avant est toujours d'une amplitude relativement faible. En outre, la conformation du pare-brise transparent est très défectueuse et, pourtant, c'est précisément cette conformation qui permet de régler judicieusement l'écoulement de l'air à l'arrière de la voiture.

» En revanche, il faut louer la forme du capot du moteur et la conformation de la quille, à l'arrière de la voiture.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 avril 1935, à 10 h. 15 du matin, au Casino de Berne. (Suite.) [2]

8. Le problème de la création de possibilités de travail dans les professions techniques.

M. Vischer, président, rappelle qu'il faut considérer le caractère de la *S. I. A.* au moment de discuter des questions de chômage et de création de possibilités de travail. La Société compte actuellement 2336 membres, dont 1108 employeurs et 1228 employés. Parmi eux, se trouvent des directeurs de grandes et petites entreprises, des travailleurs indépendants, des fonctionnaires et des employés. Cette variété de situations ne doit ni ne peut nous empêcher de rechercher solidairement et de trouver, les moyens d'aider l'ensemble du corps professionnel dans les difficultés de la situation économique actuelle. Tout travailleur indépendant, habitué depuis toujours à la lutte pour la vie, connaît le problème du chômage et la recherche du travail dans son domaine propre. Seule, une faible minorité de nos collègues établis à leur propre compte trouvent leur travail sans peine. On peut même affirmer que les éléments les plus progressifs et les plus capables d'initiative dans les divers domaines de la technique, privée ou industrielle, se recrutent justement parmi les professionnels restés indépendants et obligés de chercher leur travail. Beaucoup d'entre eux occupent des positions dirigeantes dans les multiples domaines techniques de l'Etat et de l'économie privée, pour le plus grand bien de la communauté.

La *S. I. A.* se doit de soutenir l'existence et l'activité des ressortissants des professions techniques ; elle doit veiller à la préparation de nouveaux cadres au milieu des difficultés actuelles. Il lui faut faire appel, en premier lieu, aux sentiments de solidarité dans la *S. I. A.* Chacun peut contribuer, selon sa place et son emploi, à soutenir ceux de ses compagnons professionnels tombés dans le besoin. On réaliserait déjà bien des apaisements si les membres de la *S. I. A.* étaient tous conscients de leurs devoirs à cet égard. Cet appel s'adresse à tous les collègues indépendants, du propriétaire du plus modeste bureau privé aux chefs des grandes industries, du plus simple au plus haut fonctionnaire des administrations, et au corps enseignant. Chacun doit aider à répartir le travail de manière équitable et faire que les forces techniques restent occupées dans la plus grande mesure possible.

Selon les statistiques, 6000 ressortissants des professions techniques manquent actuellement de travail ; et il va s'y joindre la jeunesse entrant dans la pratique. Ce nombre est impressionnant ; le Comité central cherche, par conséquent, à attirer l'attention publique sur cette situation inquiétante ; il faut élargir le cercle de ceux qui comprennent la nécessité de créer des possibilités de travail, non seulement pour les ouvriers au chômage mais aussi, et parallèlement, pour les professions techniques intellectuelles.

Les organes de la *S. I. A.* ont suscité en premier lieu la création du Service de travail technique. Les efforts fournis méritent une grande attention ; la *S. I. A.* tient à exprimer sa vive reconnaissance aux collègues désintéressés qui s'y dévouent.

La situation continue à s'aggraver. Notre industrie d'exportation lutte pour son existence même ; de nombreux ingénieurs ont dû être licenciés, particulièrement dans l'industrie des machines. Le recul s'accentue aussi dans l'industrie du bâtiment. La Confédération a entrepris une action en vue de préparer de l'ouvrage ; nos Sections ont eu connaissance des décisions prises jusqu'ici. Le Comité central étudie la question ; il soumettra aux Sections des propositions visant à la création de possibilités de travail, et ceci particulièrement en faveur des professions techniques. Le Comité ne croit pas indiqué de mettre sur pied une nouvelle organisation indépendante ; il faut plutôt prendre contact avec les autorités fédérales et cantonales, pour obtenir d'elles que, lors de la préparation du programme de travail et de sa mise à exécution, on tienne compte aussi bien des ingénieurs et des architectes au chômage que des bureaux privés d'ingénieurs et d'architectes.

M. P. Soutter, ingénieur, rapporte partiellement en français. La *S. I. A.* n'a pas la prétention de résoudre la crise actuelle. Il lui paraît néanmoins de son devoir de s'occuper activement des problèmes qu'elle pose. La *S. I. A.* doit, en particulier, chercher à ce que, dans la lutte entreprise par la Confédération contre la crise, on tienne équitablement compte des ressortissants des professions techniques. Nous devons unir nos efforts pour lutter contre une prolétarisation des professions académiques. Le Comité central a adressé récemment un questionnaire aux Sections ; les réponses, résumées ci-après, montrent sans exception le désir de voir la *S. I. A.* s'occuper plus intensément du problème de la création de possibilités de travail, mais en respectant le principe du fédéralisme.

Il serait d'abord intéressant de rechercher dans quelle mesure la Confédération, d'un côté, les cantons et les communes, de l'autre, peuvent encourager la création de possibilités de travail. Le rapport Grimm-Rothpletz montre que la Confédération a consacré, durant l'année 1933 seulement, et y compris les achats de matériels, les commandes à l'industrie, etc., 153 millions à des travaux publics ; au cours de la même période, les cantons et les communes ont affecté 385 millions à ce même but. Ces chiffres montrent l'ordre de grandeur des différentes possibilités financières. Nos Sections sont particulièrement bien placées pour intervenir auprès des autorités cantonales ; elles doivent provoquer une action officielle pour la création de possibilités de travail dans leur rayon d'action. Nous devons en appeler à l'Etat, puisque l'initiative privée est paralysée la première par la dépression économique ; toutefois, l'idée directrice sera de considérer l'aide officielle comme destinée seulement à ranimer cette initiative ; l'aide de l'Etat n'est donc pas le but, mais le moyen d'atteindre le but ; les travaux, décidés par l'Etat dans le cadre de l'action en faveur de la création de possibilités de travail, ne doivent donc pas être exécutés

[1] Le carénage système Jaray est protégé par des brevets qui sont la propriété de l'*A.-G. für Verkehrspatente*, à Lucerne.

[2] Voir *Bulletin technique* du 20 juillet 1935, page 179.

par lui-même, mais être remis, dans la mesure du possible, à l'industrie privée.

Ne pouvant plus influencer les dispositions déjà prises par les autorités, la *S. I. A.* doit préciser sa position dans la préparation d'une action future. L'agriculture a reçu de la Confédération, depuis 1927 jusqu'en avril 1934, une somme de 140 millions, plus 100 millions restitués, selon rapport Grimm-Rothpletz, par la régie de l'alcool et des céréales. Actuellement, la Confédération verse à l'agriculture environ 100 millions par an sous forme de subventions, de soutien, etc. Les professions techniques ont aussi droit à être prises en considération, de manière équivalente. La lutte contre la crise ne peut durer si elle se borne au payement d'indemnités de chômage, car elle engloutit des sommes énormes sans produire des valeurs économiques utiles. Les autorités ont dépensé ainsi plus de 82 millions en 1933 et, en 1934, plus de 70 millions malgré l'action pour la création de possibilités de travail, intervenue entre temps. Dans l'idée de la *S. I. A.*, la solution adéquate du problème doit tendre à ranimer l'industrie d'exportation et à créer des occasions de travail. La Confédération a déjà beaucoup fait en faveur des industries d'exportation, mais sous forme d'aide et de primes compensant les risques. Il ne faudrait pas exagérer dans ce sens, de peur de donner à notre exportation un caractère de dumping, propre à provoquer des représailles dans les pays destinataires. La création d'une *banque d'exportation* intéresserait la *S. I. A.*, car elle comporterait des possibilités de développement non seulement pour l'industrie des machines, mais aussi notablement pour la construction. L'union des fabricants suisses de machines a établi un projet d'organisation, qui doit être soumis au Conseil fédéral. La banque aurait pour but la création, dans les pays pauvres en capitaux, d'instituts de crédit destinés à financer certaines entreprises, à la condition d'y intéresser des maisons suisses.

Désireuse d'aider selon ses moyens notre industrie des machines, la *S. I. A.* a posé, comme sujet du VIIe concours de la Fondation Geiser le thème « Le problème de l'existence de l'industrie suisse des machines ». Ce concours, dont les résultats seront publiés à la fin du mois, apportera, nous l'espérons, des suggestions précieuses pour la lutte contre la crise. Nous ne devons pas oublier que le maintien de notre économie ne peut être possible que grâce au rétablissement de notre industrie d'exportation. L'industrie horlogère, par exemple, dépend de l'étranger pour 90 % de sa production, l'industrie chimique pour 70 %, l'industrie des machines pour 65 à 70 %, et ainsi de suite. Nous ne devons toutefois pas nous faire des illusions, car les conditions économiques des pays, qui entrent en ligne de compte pour notre exportation, sont aussi mauvaises sinon pires que les nôtres. Un redressement complet ne peut donc être possible que s'il se fait également dans les pays visés.

En ce qui concerne *les mesures prises jusqu'ici*, nous voyons que le Conseil fédéral a mis en vigueur, le 1er janvier 1935, un décret, qui met, jusqu'en 1937, une somme annuelle de 18 millions à la disposition de l'action pour la création de possibilités de travail. Ces crédits, prévus principalement comme subventions, ont pour but de mettre en mouvement d'autres capitaux de la part des cantons, des communes et des particuliers ; ils devront provoquer un ensemble de travaux supplémentaires de 40 millions, capables de donner du travail au plus à 10 000 chômeurs. En apparence, la Confédération n'a pas un intérêt immédiat à remplacer l'indemnité aux chômeurs, qui lui coûte 5 fr. 30 par jour, en moyenne, par leur occupation, qui lui revient à 15 fr. par personne. Mais la simple comparaison des chiffres trompe, parce que les sommes dépensées en indemnités de chômage sont perdues pour la collectivité, tandis que l'aide par le travail, quoique indirecte, ranime l'économie et crée en définitive des valeurs économiques durables.

Les Sections ont été rendues attentives à l'arrêté fédéral susdit, et ont, dans leur rayon d'action, pris contact avec les autorités. La *S. I. A.* devra fonder son action en premier lieu sur cet arrêté ; elle le fera plus tard sur la solution de principe du problème de la création de possibilités de travail. Il est opportun de soutenir, en première ligne, le *Service de travail technique* qui, fonctionnant sous la direction de son animateur, M. le *Dr Fietz*, architecte, a déjà rendu de précieux services dans les villes industrielles de la Suisse allemande. Il faut également s'occuper du *Service volontaire de travail* qui emploie, dans des camps, la jeunesse de 18 à 24 ans à des travaux d'utilité publique ; M. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique, s'est aimablement chargé de la direction de l'office central de ce service.

La *S. I. A.* doit maintenant décider si elle se propose de collaborer activement à la création de possibilités de travail, ou si elle préfère se borner à mettre en valeur, dans l'intérêt de nos professions et selon les possibilités, les décisions du Conseil fédéral. Il faudra aussi décider si la *S. I. A.* estime utile d'encourager par exemple une action générale pour la création de possibilités de travail, le cas échéant dans le sens des propositions du « Rapport concernant la lutte contre le chômage par des travaux de construction de l'Etat », tel qu'établi par M. le Dr A. Kaech, ingénieur, à l'intention du Département militaire fédéral. Il faudra également étudier les faces économiques et financières du problème, pour définir clairement comment s'assurer les moyens financiers nécessaires à l'exécution d'une action prolongée de lutte contre le chômage ; il faudra, en particulier, voir si les sacrifices financiers, que notre pays devrait consentir d'une manière ou de l'autre, se justifient et sont nécessaires à l'avenir du pays. Il faut user ici d'une prudence extrême. Le rapport Grimm-Rothpletz propose de mettre en œuvre un fonds de crise de 500 millions, à former au moyen des ressources financières normales et grâce au programme financier étudié par la Confédération. La *S. I. A.* peut s'occuper de ces questions, aussi bien que toute autre organisation professionnelle ou politique.

En résumé, la *S. I. A.* devra systématiser son action de la manière suivante : 1. En ce qui concerne sa tâche immédiate, la *S. I. A.* s'efforcera de tirer parti, dans la mesure du possible, pour l'avantage des ressortissants des professions techniques, des ressources fournies par la création de possibilités de travail ; les Sections auront à discuter, en première ligne, avec les autorités dans leur rayon d'action. 2. En vue de l'action future, la *S. I. A.* se tiendra en étroite collaboration avec les autorités ; elle cherchera ainsi à provoquer une création de possibilités de travail à la fois raisonnable et suffisante. Le Comité central se mettra en rapports avec les sociétés et les organisations qui s'intéressent à ce problème, de manière à en activer la solution satisfaisante.

Les *réponses fournies par les Sections* peuvent se résumer comme suit.

La *section d'Argovie* a, jusqu'ici, peu ressenti les effets de la crise. Elle fait quelques propositions en vue du soutien des industries d'exportation ; à son avis, il serait utile d'obtenir que, lors de l'établissement des mesures d'exécution, les représentants des organisations professionnelles telles que la *S. I. A.* soient consultées par les autorités. La Section estime actuellement nécessaire que l'autorité, le législateur et l'économie privée coopèrent rapidement et d'entente réciproque.

La *section de Bâle* a chargé une commission d'examiner les questions posées. Elle n'a pas encore pris contact avec les autorités, et s'est bornée jusqu'ici à dresser une liste de travaux séparément dans le canton de Bâle-Ville, dans les environs de Bâle et dans le reste de la Suisse. La Section distingue entre : *a*) concours et études de projets, et *b*) plans d'exécution et mise en œuvre.

Sous la rubrique de « concours et études » dans le canton de Bâle-Ville, on cite : plans de la ville, divers ponts, construction de routes et de bâtiments.

Dans le groupe des « plans d'exécution », on indique : reconstruction de quartiers, ponts, navigation (creusage du second bassin du port) et divers édifices. Il y a de même, dans les environs de Bâle, de nombreux ouvrages pour les routes, la navigation, les forces motrices, la correction des ruisseaux et rivières, la distribution d'eau potable, l'irrigation, les améliorations foncières, des entrepôts, des travaux d'égouts et l'aviation. On énumère des travaux analogues dans le reste de la Suisse. De l'avis de la Commission, la direction centrale de la *S. I. A.* doit intervenir auprès des autorités, afin que le choix des maisons adjudicataires et du personnel technique ne soit pas dicté par des considérations régionales mesquines ; en ce qui concerne les travaux d'intérêt général du moins, routes alpestres, torrents, régularisation de lacs, etc., on devrait tenir compte de l'ensemble de la Suisse. La Commission craint qu'on ne nuise à la génération actuelle d'une manière irréparable, si l'on ferme les frontières cantonales jusqu'à rendre impossible en Suisse un développement suffisant de notre corps d'ingénieurs et d'architectes.

Le rapport fait encore d'autres propositions ; on devra, en particulier, mieux sauvegarder, à l'avenir, les intérêts des ingénieurs suisses, dans les travaux exécutés à l'étranger avec le capital national. On soutiendra, entre autres, avec énergie la création d'une banque d'exportation, actuellement à l'étude.

La *section de Berne* a également confié l'étude du problème des possibilités de travail à une commission. Quelques discussions ont eu lieu, mais la Section n'est pas encore en état de présenter des propositions à l'intention d'une assemblée des délégués. La section de Berne se chargera des tractations nécessaires avec les autorités communales et cantonales ; par contre, il appartiendra à la direction centrale de la Société de conduire les parparlers avec les autorités fédérales, de manière à pouvoir donner aux Sections les directives de principe nécessaires, et assurer ainsi une action concordante sur le plan fédéral.

La *section de Genève* a étudié la création de possibilités de travail, par l'organe d'une commission et a soumis aux autorités compétentes une liste d'ouvrages susceptibles d'entrer dans le cadre de l'arrêté fédéral du 1er janvier 1935, relatif aux occasions de travail. Elle croit permis d'espérer trouver quelque écho auprès des autorités, mais il faudra laisser aux Sections l'indépendance nécessaire pour conduire les tractations avec les autorités de leur canton. L'action de la direction centrale devrait se borner à tenir le contact avec les Sections, pour les renseigner réciproquement sur les succès obtenus dans leurs efforts individuels. On priera donc les Sections de tenir la direction centrale au courant des résultats obtenus. Le Comité central devra, de même, connaître les demandes de subvention adressées à l'office central pour la création de possibilités de travail, pour pouvoir les appuyer. La *S. I. A.* devrait étudier ce complexe de questions dans son ensemble, et ceci d'un point de vue élevé ; l'avantage des mesures prises pour créer du travail doit aller à l'ensemble des professions techniques et non seulement aux membres de la *S. I. A.*

La *section de Saint-Gall* estime que les ressortissants des professions techniques universitaires subissent un préjudice relativement aux autres chômeurs ; ils ne peuvent en effet faire appel à aucune aide cantonale ou fédérale. L'action en cours pour la préparation de possibilités de travail n'offre guère de perspectives aux techniciens supérieurs. Il faudra donc penser à eux dans la préparation du travail plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. On devra rechercher les ouvrages susceptibles de fournir du travail aux professions techniques par l'importance des études de projet ; il faut aussi penser aux études purement techniques et aux travaux de recherches. La section de Saint-Gall signale, d'autre part, que des industries, de diverses sortes, pourraient encore aujourd'hui faire plus appel à des techniciens supérieurs, particulièrement pour relever le niveau de la production, ou pour la conduite rationnelle de l'exploitation et pour la recherche de produits nouveaux. La Section voudrait aussi qu'on éclairât mieux l'opinion publique, dans le but de faciliter et de soutenir nos efforts en vue de la création de possibilités de travail dans les domaines publics et privés. La Section désire enfin, pour faciliter l'intervention officielle dans le sens de l'action de la *S. I. A.*, qu'on profite de toute occasion pour compléter la représentation de la technique dans les autorités.

La *section de Schaffhouse* a établi une liste des travaux qui peuvent entrer en ligne de compte dans le canton ; elle se réserve de la faire connaître. A son avis, il faudra se plier aux conditions locales dans chaque canton et respecter la liberté de mouvement régionale.

La *Section thurgovienne* déclare que la crise ne sévit pas en Thurgovie avec la même intensité que dans des cantons voisins à caractère industriel et à grosse industrie ; ces derniers payent maintenant la rançon d'un développement hâtif. Pour cette raison, la Section n'a pas encore ressenti le besoin de créer des possibilités de travail dans son domaine d'activité. De l'avis de la Section, les techniciens à culture universitaire donnent, en principe, seuls les garanties exigées pour l'établissement des projets officiels ; le premier devoir de la *S. I. A.* est d'obtenir que les autorités le reconnaissent. On a trop souvent confié, en Thurgovie, des travaux, ressortissant nettement à la profession d'ingénieur à des personnes auxquelles manquait la préparation technique adéquate. La Section espère que l'Etat subordonnera l'octroi de subventions au respect de conditions équivalentes.

La *section Waldstätte* déclare qu'un Service du travail technique a été installé à Lucerne; le gouvernement et l'administration de la ville lui ont déjà accordé les crédits nécessaires. A Lucerne même, 20 ressortissants des professions techniques se sont déjà annoncés à ce Service.

La *section de Wintherthur* a discuté de la question, dans une assemblée où les autorités étaient représentées. La Section estime que la Confédération, les cantons et les communes ont déjà fait beaucoup pour lutter contre la crise et le chômage. Il est naturel que la direction centrale de la Société inspire une action uniforme ; on évitera ainsi la dispersion des efforts des diverses Sections. Une fois ces dernières en contact avec les autorités compétentes, la direction centrale devra se mettre en rapport avec l'autorité fédérale pour assurer le succès de l'action d'ensemble. La section de Wintherthur voit la possibilité de projeter des plans d'extension pour toutes les villes, communes ou autres localités, dans lesquelles la construction se développe déjà ou le fera probablement à brève échéance. Un office, placé sous la direction de la Confédération et travaillant à frais communs, pourrait servir de conseil aux cantons, ceux-ci devant, à leur tour, guider les communes. *(A suivre.)*

Communication du Comité central.

Création de possibilités de travail.

Grâce à l'appui du gouvernement du canton des Grisons et de l'Office fédéral pour la création de possibilités de travail, il a été possible au Comité central par l'entremise de l'Office cantonal grison des constructions de faire remettre l'exécution des études pour différents projets de routes et de ponts relevant du programme de développement des routes alpestres à huit bureaux d'ingénieurs *S. I. A.* de la Suisse orientale. Ces bureaux auront ainsi la possibilité d'occuper leur personnel un certain temps. D'autre part, chaque bureau s'oblige à engager un certain nombre d'employés techniques par l'entremise du Service technique de placement, à Zurich. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au secrétariat de la *S. I. A.* ou auprès de l'ingénieur en chef du canton des Grisons.

Cette action tendant à procurer du travail aux chômeurs des professions libérales au sens de l'art. 11 de l'arrêté fédéral du 21 décembre 1934 concernant la lutte contre la crise et la création de possibilités de travail, permettra de procurer du travail à environ trente chômeurs appartenant aux professions techniques pendant cinq à six mois. Le Comité central tient à remercier tout particulièrement les autorités qui ont soutenu cette action avec une grandeur de vue méritoire.

Zurich, le 8 juillet 1935. *Le Comité central.*

BIBLIOGRAPHIE

Ein Lebenswerk.

A l'occasion du départ de son collaborateur, M. l'ingénieur *E. Hunziker*, chef du département de construction des alternateurs, qui prend une retraite bien méritée après quarante-trois ans de belle activité, la Société anonyme Brown, Boveri et Cie l'a prié de remémorer ses expériences et ses travaux. Il le fit au cours d'une conférence devant le conseil d'administration, la direction et une délégation d'employés.

En souvenir de ce constructeur de talent et de son activité féconde, la Société Brown, Boveri et Cie a eu l'heureuse idée de publier sa conférence sous forme d'une élégante brochure illustrée.

Catalogue suisse de la construction édité par la *Fédération des Architectes suisses*, Rämistrasse, 5, Zurich.

La sixième édition de cette publication, dont l'utilité, à la fois didactique et documentaire, est maintenant démontrée, ne comporte pas moins de 680 pages, format 22/30 cm.

On sait que chaque édition du « Catalogue suisse de la construction » est remise aux intéressés sous *forme de prêt* qui doit être restitué à l'éditeur, en échange de l'édition suivante.

Voir page 6 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.